

Adhésion de l'UPS au groupement  
d'achat pour la fourniture de papier.

## Conseil d'administration du 28 janvier 2019

### Délibération 2019/01/CA-007

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de papier et enveloppes en vue de la signature d'un accord cadre par l'Université Toulouse Jean Jaurès.**

Toulouse, le 28 janvier 2019  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0